

**Analyse de Marc Villard,
candidat PS aux législatives 2012 dans la 11ème circonscription,
concernant la situation fiscale des Français de l'étranger
par rapport aux Français de métropole.**

Dans ce « débat » sur la fiscalisation des Français à l'Etranger il faut, se garder de se laisser enfermer dans des clichés et aller rapidement au-delà de Johnny Halliday et des cocotiers... En premier lieu je crois qu'il ne faut surtout pas chercher à évacuer ce débat. Faute d'être porteur en période pré-électorale il est au moins « responsable ».

Le dispositif mis en place quand il n'y avait guère plus de 500 000 Français à l'étranger il y a à peine dix ans est-il toujours viable alors que nous sommes désormais plus de 2 millions à vivre à l'étranger ? Face à l'augmentation croissante de la population expatriée, **dans le cadre d'un débat général pour la recherche d'une fiscalité plus équitable**, le principe de la participation fiscale des Français à l'Etranger n'est pas à écarter à priori. Il me semble que notre première démarche face à ceux qui brandissent des clichés éculés est de remettre l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) en perspective ce qui permet de relativiser largement les enjeux... et de recentrer le débat.

Les recettes budgétaires de la France pour 2010 sont de l'ordre de 254,380 milliard d'euros. 59% de ces recettes proviennent des impôts indirects dont 49% de la TVA. **Le montant de l'IRPP est d'environ 49 milliard d'euros soit environ 20 % des recettes.** Les autres recettes sont constituées **des impôts sur les sociétés**, des taxes intérieures sur les produits pétroliers.)

Mais combien de ménages en France paient des impôts sur le revenu ?

Sur un chiffre estimé de 25 à 30 Millions de ménages en France seuls 50% paient un impôt sur le revenu....

Ce qui signifie que :

La France compte 33 millions de contribuables : la moitié seulement (16 millions) paie l'impôt sur le revenu. Dans la [loi de finances rectificative](#) pour 2010, l'impôt sur le revenu représente 48,9 milliards d'euros, soit 19,2 % des [recettes fiscales](#) nettes de l'État. <http://www.performance-publique.gouv.fr/le-budget-et-les-comptes-de-letat/approfondir/les-recettes/les-recettes-fiscales.html>

On peut donc affirmer sans grand risque de se tromper que les Français de France qui ne paient pas d'impôts sont très largement plus nombreux que les Français de l'Etranger.... Il ne vient pourtant à personne l'idée de leur dénier le droit de vote, l'école gratuite, l'utilisation des infrastructures etc. On peut ajouter à cela que certains Français à l'étranger, à commencer par les fonctionnaires, paient des impôts sur le revenu en France. Le Centre des Impôts des non résidents encaisse chaque année pas loin de 500 millions d'impôts au titre des non résident, de plus :

- Les français de l'étranger paient souvent des impôts locaux et des taxes foncières,
- Ils sont soumis à l'ISF sur les biens immobiliers, aux droits de successions,
- Ils s'acquittent de la TVA sur la grande majorité de leurs achats pendant leurs séjours en France.
- Ils paient un impôt supérieur à celui payé par les résidents en matière de revenus immobiliers et de plus values sur les cessions immobilières.

- Ils ne bénéficient ni des déductions fiscales ni des « niches fiscales » dont bénéficient les « résidents ».

On peut aussi ajouter que ces **fameuses conventions fiscales** dont chacun ne semble retenir que le fait qu'elles exemptent nos concitoyens expatriés de l'impôt en France (ce qui est déjà en soi une approximation inexacte) ont au moins deux conséquences non négligeables :

- Elles soumettent nos concitoyens à l'impôt dans leur pays de résidence où ils paient bien souvent plus que ce qu'ils paieraient en France
- **Elles soumettent les étrangers résidant en France à l'impôt...**

Que « coûtent » ces quelques deux millions de Français de l'Etranger ?

Les deux programmes de l'action extérieure de l'Etat -le programme 185 et le Programme 151- atteignent un total cumulé d'environ 900 millions d'euros. Soit environ 2% du montant de l'IRPP¹ (<http://www.senat.fr/commission/fin/pjlf2009/np/01/012.html>). On peut déjà rapprocher ce chiffre des 500 millions d'euros d'impôts collectés par le Centre des Impôts des Non Résidents au titre des Impôts des non résidents....

Resterait à « justifier » 300 Millions d'Euros ?

On peut largement justifier cette « dépense » par l'apport des Français de l'étranger au développement de notre Commerce extérieur... Même le plus obtus de nos concitoyens peut comprendre :

- *que pour que nos entreprises vendent des produits à l'étranger il faut qu'elles y soient représentées... Une des recettes fiscales de l'Etat en 2010 provient pour 19% **de l'impôt sur les Sociétés soit environ 34,9 milliards d'euros...** Ce serait bien le diable si dans ces 34,9 milliards d'euros on ne trouvait pas quelques pourcentages provenant des activités à l'export de ces entreprises ! (Un peu plus de 2% de cette recette fiscale représente les 900 millions que « coûtent » les Français de l'Etranger)*

- que si nous voulons que la présence française se renforce à l'étranger pour y gagner des marchés, il faut que nous y trouvions des conditions minimum qui permettent l'implantation et le maintien de nos communautés : Ambassades, Consulats, Ecoles etc.

Je reviens à un exemple que j'ai déjà donné : Les entreprises de droit local dirigées par des Français au Vietnam (**donc des entreprises qui ne bénéficient pratiquement pas des dispositifs d'appui au Commerce Extérieur, des entreprises qui ne coutent strictement rien à la France**) génèrent un chiffre d'affaire direct et indirect d'exportations de la France vers le Vietnam de l'ordre de 500 Millions d'Euros....Cet exemple peut se multiplier pays par pays...

La deuxième partie de notre raisonnement devrait tendre à préciser et relativiser les avantages nombreux et coûteux dont nous accusent de bénéficier certains de nos concitoyens....

¹ IRRP : impôt sur le revenu des personnes physiques

Complément

Mon argumentaire est surtout destiné à remettre le sujet en perspective et à répondre à ceux qui en France nous considèrent tous comme des évadés fiscaux, à relativiser aussi le "cout" des Français de l'Etranger pour les finances publiques...

On peut le compléter en apportant des précisions sur l'accès à la sécurité sociale et ses limites, démentir certaines affirmations erronées comme le retour en France pour des soins qui seraient pris en charge par la sécurité sociale... Mais je crois que le débat est plus profond, même si Cahuzac a eu des exemples malheureux, et va au delà de la chasse aux évadés fiscaux...

Nous sommes de plus en plus nombreux, et au fil des années les attentes -pour ne pas dire exigences- des nouveaux expatriés sont bien plus élevées-, que quand nous avons choisi de nous expatrier il y a 15 ou 20 ans...

La PEC² et les réactions d'une grande partie des expatriés - ***Nous avons droit à la gratuité de la scolarité pour nos enfants tout comme les français de France*** - en est, même si à la limite de la caricature, une bonne illustration. La question de fond c'est le financement de ces mesures, pour une population qui ne va aller qu'en augmentant...

Est-il déraisonnable de penser que sous certaines conditions, encadrées par les conventions fiscales, les Français de l'Etranger qui ont un certain niveau de revenus, participent au financement des dépenses publiques qui les concernent ? Présenté comme cela, il me semble que le débat mérite d'être poursuivi. Ce qui n'empêche pas d'avoir, comme nous le faisons également par ailleurs, d'autres pistes de réflexion, comme la prise en compte de la valeur ajoutée apportée par les Français de l'Etranger au développement de notre Commerce Extérieur et partant leur participation via les entreprises aux recettes fiscales de la France.

Je crois que c'est ce débat de fond que nous devons avoir.

Marc Villard,
Candidat aux élections législatives 2012 sur la 11ème circonscription des Français de l'étranger,
Vietnam/Hong Kong

² PEC : Prise En Charge (des frais de scolarité des lycéens français scolarisés en classe de seconde, première ou terminale dans un établissement d'enseignement français à l'étranger)